

P.L.U. LE CRESTET

5. ANNEXES

Délibérations	Modifications	
Prescription :	Date	Objet
Arrêt du projet :
Approbation :





PROJETS
CRÉATIONS

pour la ville et les territoires

■ ■
Mairie du Crestet
07 720 LE CRESTET
Tel: 04 75 06 20 80
Fax: 04 75 06 20 80

P.L.U. LE CRESTET

5.1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Délibérations	Modifications	
	Date	Objet
Prescription :		
Arrêt du projet :		
Approbation :		



Joindre la photocopie de la délibération qui sera prise lors du même conseil municipal qui approuvera le PLU

P.L.U. LE CRESTET

5.2 E M P L A C E M E N T S R E S E R V E S

Délibérations	Modifications	
Prescription :	Date	Objet
Arrêt du projet :
Approbation :

N°de référence au plan de zonage	Lieu dit	Section et numéros parcellaires	Affectation	Surface approximative en m²	Bénéficiaire du droit de réservation
ER 1	Les Girauds	22	Cimetière	2 268 m ²	Commune
ER 2	Les Girauds	185	Espace public	547 m ²	Commune
ER 3	Les Girauds	185 / 186	Voie de desserte	703 m ²	Commune
ER 4	Entrée ouest du centre bourg	209	Aménagement du carrefour	1 485 m ²	Commune
ER 5	Bois des bancs	310	Aire de repos pour passage des véhicules	17 m ²	Commune
ER 6	Bois des bancs	356	Aire de repos pour passage des véhicules	324 m ²	Commune
ER 7	Bois des bancs	297/ 298/ 299/ 300	Elargissement du chemin rural du bois des bancs (2m)	499 m ²	Commune
ER 8	Michon le Bas	243	Elargissement de la voie communale n°5 (2m)	115 m ²	Commune
ER 9	Monteil	334/ 335/ 336/ 109	Elargissement du chemin de Monteil (2m)	143 m ²	Commune



PROJETS
CRÉATIONS

pour la ville et les territoires



Mairie du Crestet
07 720 LE CRESTET
Tel: 04 75 06 20 80
Fax: 04 75 06 20 80

P.L.U. LE CRESTET

5.3 REGLEMENT DE BOISEMENT

Délibérations	Modifications	
	Date	Objet
Prescription :		
Arrêt du projet :		
Approbation :		



- Joindre périmètre

P.L.U. LE CRESTET

5.4.A. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE TABLEAU DES SERVITUDES

Délibérations	Modifications	
	Date	Objet
Prescription :		
Arrêt du projet :		
Approbation :		

REFERENCE SERVITUDE	OBJET SERVITUDE	REFERENCES DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT D'INSTITUER LES SERVITUDES	ACTES QUI INSTITUENT LES SERVITUDES SUR LE TERRITOIRE CONCERNE PAR LE PLU	SERVICES RESPONSABLES DES SERVITUDES
AC 1	SERVITUDES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS OU CLASSES	Mesures d'inscription prise en application des articles 1 à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques		Culture DRAE SDA
A4	SERVITUDES CONCERNANT LES TERRAINS RIVERAINS DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX OU COMPRIS DANS L'EMPRISE DU LIT DE CES COURS D'EAU	Décrets n°59 – 96 du 7 Janvier 1959 et n°60 – 419 du 25 avril 1960	Arrêté préfectoral du 22 mai 1969	Agriculture

P.L.U. LE CRESTET

5.4.B. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE PLAN DES SERVITUDES

Délibérations	Modifications	
Prescription :	Date	Objet
Arrêt du projet :		
Approbation :		

- Joindre plan

P.L.U. LE CRESTET

5.5.A. PLAN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Délibérations	Modifications	
	Date	Objet
Prescription :		
Arrêt du projet :		
Approbation :		

Joindre photocopie de :

- Plan du réseau d'eau potable

P.L.U. LE CRESTET

5.5.B. PLAN D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES - EAUX PLUVIALES

Délibérations	Modifications	
	Date	Objet
Prescription :		
Arrêt du projet :		
Approbation :		

Joindre plan des réseaux



PROJETS
CRÉATIONS

pour la ville et les territoires



Mairie du Crestet
07 720 LE CRESTET
Tel: 04 75 06 20 80
Fax: 04 75 06 20 80

P.L.U. LE CRESTET

5.5.C. ZONAGE ASSAINISSEMENT

Délibérations	Modifications	
Prescription :	Date	Objet

Arrêt du projet :

Approbation :



Joindre plan des réseaux

P.L.U. LE CRESTET

5.6 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

Délibérations	Modifications	
	Date	Objet
Prescription :		
Arrêt du projet :		
Approbation :		

Joindre Plan de Prévention des Risques Naturels